Neuchâtel - Fondée en 1738 - 202me année — Un numéro 10 centimes — No 116 (4 pages) — Lundi 20 mai 1940

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble neuchâtelois

ORGANE DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN POUR LE CANTON DE NEUCHATEL
ET LES CONTRÉES AVOISINANTES — PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE, franco domicile. .	20.—	10.—	5.—	1.70

ETRANGER : Mêmes prix qu'en Suisse dans la plupart des pays d'Europe et aux Etats-Unis, à condition de souscrire à la poste du domicile de l'abonné. Pour les autres pays, les prix varient et notre bureau renseignera les intéressés

ANNONCES

14 c. *le millimètre*, min. 25 mm. Petites annonces locales 10 c. le mm., min. 1 fr. — Avis tardifs et urgents 30, 40 et 50 c. — Réclames 50 c., locales 30 c. — Mortuaires 20 c., locaux 14 c. *Etranger* 18 c. *le millimètre* (une seule insertion minimum 5.—), Mortuaires 23 c., minimum 8.30. Réclames 60 c., minimum 7.80.

TÉLÉPHONE 5 12 26 • CHÈQUES POST. IV. 178

Le déroulement de la guerre sur le sol français

Les attaques allemandes les plus violentes ont eu lieu hier en direction de Saint-Quentin

Le plan militaire du Reich semble consister, par une avance vers la mer, à couper les forces alliées de France de celles qui se trouvent encore en Belgique

Notre correspondant de Paris nous téléphone :

Le plan de manœuvre des Allemands se précise de jour en jour.

L'objectif paraît double :

1. Couper les armées alliées, celles qui se trouvent encore en Belgique et celles du nord de la France.

2. Avancer le plus rapidement possible vers la mer.

Les attaques de l'ennemi se sont donc développées en deux directions:

1. Avesnes-Landrecies-Le Cateau.

2. Vervins-Guise-Saint-Quentin.

Le communiqué de dimanche soir indique que les combats les plus violents se sont déroulés dans ce deu-

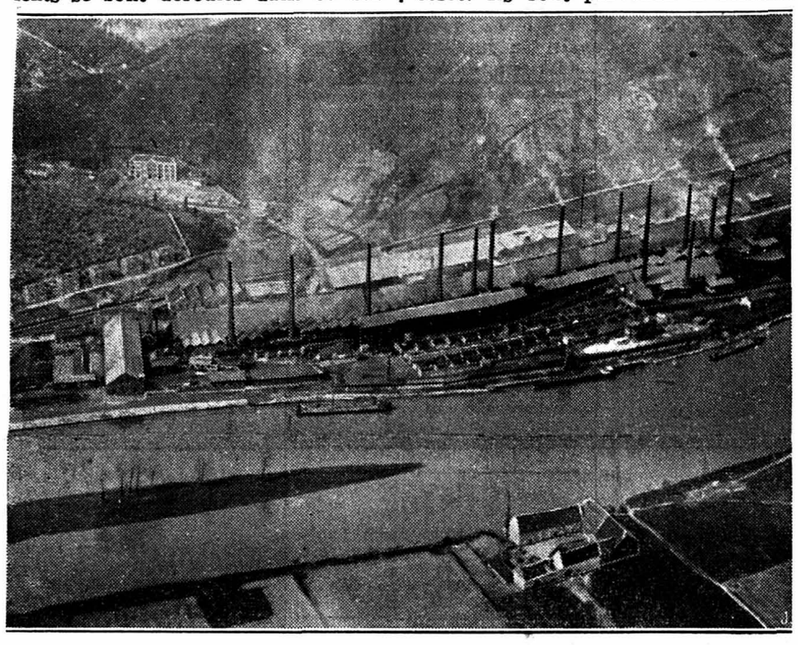

Une vue d'Engis, localité industrielle, près de Liége.

xième secteur au nord-est de Saint-Quentin qui, contrairement aux affirmations allemandes, était donc toujours aux mains des Français.

La poussée a été particulièrement rude sur le canal de l'Oise à la Sambre. Elle s'est heurtée à une résistance farouche.

A Sedan, le front français tient solidement. Cependant, à Montmédy, point de départ de la ligne Maginot, les troupes du Reich ont lancé une violente attaque dans la journée de dimanche. Elle a été repoussée avec énergie et l'envahisseur a laissé sur le terrain d'innombrables morts et blessés. Partout, les Allemands tiennent à faire un large emploi de leurs unités mécaniques, notamment des chars lourds de types très modernes dont le blindage est particulièrement résistant. L'élan de cette puissante colonne n'a pu être brisé souvent que grâce au tir efficace de canons à tirs rapides.

* * *

Au lendemain même de l'accession à la vice-présidence du conseil du vainqueur de Verdun, le maréchal Pétain, le général Weygand devient chef d'état-major général de la défense nationale et commandant en chef des théâtres d'opérations.

Ces deux nominations répondent à la devise de M. Paul Reynaud : « A méthodes nouvelles, hommes nouveaux. »

Le général Weygand est un technicien de grande classe. Il l'a montré jadis en Pologne et en Syrie. Le général Weygand a de qui tenir puisque quatre années durant, il fut dans l'autre guerre le collaborateur le plus immédiat de Foch.

C'est assez dire tous les espoirs que dans ces heures difficiles, la France peut mettre dans son commandement.

La situation militaire vue par Havas...

PARIS, 19 (Havas). — La bataille sur le canal de la Sambre à l'Oise a continué toute la journée. La situation est confuse. Il semble que les combats se sont étendus à l'ouest. On dément, dans les milieux autorisés français, la rumeur de la chute de Péronne. On précise seulement que les éléments légers allemands ont atteint Saint-Quentin. De nombreuses contre-attaques françaises sont en cours.

Le mouvement stratégique des forces alliées dans le nord

Dans le nord, les troupes alliées continuent leur vaste mouvement stratégique couvert par d'importantes destructions, qui empêchent les Allemands de maintenir le contact et troublent leurs mouvements. De l'est de Rehtel, à la frontière suisse, en passant par Sedan, Montmedy et Longwy, le front est calme. On ne signale sur ce front aucun événement important.

Par contre, au centre, sur un front d'une cinquantaine de kilomètres, qui s'étend le long du canal de l'Oise à la Sambe, de la Ferté à Landrecies, toute la journée, des mêlées confuses et ardentes se sont produites. Les chars allemands appuyés par l'aviation et l'artillerie, continuent des poussées vers l'ouest, attaquant sans cesse. Ils sont parvenus à certains endroits à provoquer des fissures à travers lesquelles se glissent quelques éléments légers qui sont arrivés aux abords de Saint-Quentin.

Il est impossible, déclarent à ce sujet les milieux militaires français, de fixer exactement la situation à la lumière des renseignements parvenus du front à 18 heures dimanche après-midi.

Une situation confuse

Les combats continuent en effet et il y a actuellement dans cette région, entre l'Oise et la Sambre, un enchevêtrement d'unités comme toujours après les engagements entre armées disposant de fortes unités de chars, les engins des deux parties ayant réussi par endroit une progression tandis que par ailleurs, au contraire, ils furent stoppés. Il y a flux et reflux, combats qui ne sont comparables à aucune des situations connues au cours des guerres précédentes de ce siècle.

Cependant, déclare-t-on, il est possible de donner certaines précisions négatives. C'est ainsi qu'il est absolument faux que les Allemands aient atteint Péronne. Quant à Saint-Quentin, il est certain que les éléments légers soient arrivés jusqu'aux abords de l'agglomération et si même il est possible que certains de ces éléments soient entrés dans la ville, il ne s'agit que de détachements motocyclistes ou d'automobiles blindées, le gros des forces allemandes étant encore loin à l'est.

Plus au nord, la situation dans la région de Landrecies est encore plus confuse que partout ailleurs. Des combats extrêmement acharnés se déroulent à la lisière de certains gros bois et des forêts très abondants dans la région et offrant de bonnes positions de résistance contre les chars.

Sur plusieurs points importants, des contre-attaques françaises ont été déclenchées avec efficacité. D'autres sont actuellement en cours. Très peu de nouvelles sur la région de Maubeuge.

La vieille forteresse défendant la trouée de la Sambre en direction de la Belgique n'a que des forts datant de 1914 et non modernisés. On ne peut donc pas espérer qu'ils puissent constituer un obstacle aussi efficace que les forts de Liége dont certains tiennent encore malgré les attaques allemandes qui durent depuis neuf jours, ou les forts de Namur qui résistent également d'une façon très énergique. La présence à l'intérieur de la zone de ces étapes allemandes, de ces îlots de résistance qui commandent des nœuds de routes très importants, gênent considérablement l'évolution des convois sur les arrières lointains germaniques.

... et par le D.N.B.

BERLIN, 19 (D.N.B.). — Le haut commandement de l'armée communique :

Après l'écartement de la dernière résistance de l'île de Walcheren, toute la Hollande, avec ses îles, se trouve en mains allemandes.

Dans le nord de la Belgique, comme cela fut déjà communiqué, lors de la prise d'Anvers, nos troupes continuent de repousser l'ennemi en direction de l'ouest. L'Escaut a été passée à l'ouest d'Anvers et la section du terrain de la Dendre a été atteinte.

Entre Maubeuge et La Fère, l'attaque continue. La Sambre et l'Oise ont été franchies, Le Cateau et Saint-Quentin sont en mains allemandes. Sur l'aile sud, nous avons atteint, avec d'importantes forces, la région située au nord de Laon, ainsi que l'Aisne près Rethel. Lors des combats au nord-ouest de Montmédy, l'ouvrage cuirassé No 505 situé sur la ligne Maginot a été enlevé.

Le nombre des prisonniers et le chiffre du butin vont en augmentant. On compte jusqu'à présent 110,000 prisonniers, sans tenir compte de l'armée hollandaise, ainsi qu'un nombre important de pièces d'artillerie de diverses dimensions et jusqu'au calibre de 28 cm. L'aviation a soutenu efficacement l'avance de l'armée. Le centre de ses opérations fut de nouveau les communications avec l'arrière, les voies de communications et de repli de l'ennemi. Des bombes lancées sur plusieurs camps d'aviation ont détruit des hangars, des chantiers et des avions stationnant sur les aérodromes.

Un navire marchand de 6000 tonnes a été coulé par le lancement d'une bombe et un destroyer fut gravement endommagé au large de la côte franco-belge.

Les pertes de l'ennemi se montent à 147 avions, dont 47 abattus au cours de combats aériens, 13 par la D.C.A. et le reste anéanti au sol; 27 de nos avions sont manquants.

En Norvège, dans le secteur de Narvik, le combat défensif continue, soutenu par l'aviation. Un navire marchand de 1500 tonnes et un transport de 6000 tonnes ont été coulés. Un avion ennemi a été abattu au cours d'un combat aérien.

L'aviation ennemie a de nouveau attaqué plusieurs villes situées sur la côte nord et à l'ouest de l'Allemagne en y lançant des bombes, mais sans atteindre d'objectifs militaires.

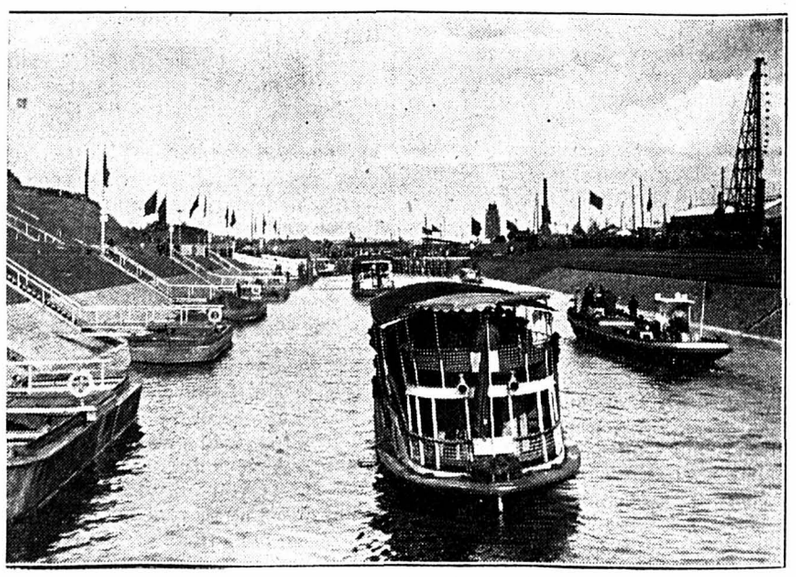

Une vue du Canal Albert.

Le communiqué français de dimanche soir

PARIS, 19 (Havas). — Communiqué du soir..

« Les principaux combats eurent lieu dans la région au nord-est de Saint-Quentin, où nos troupes opposent à l'ennemi une résistance acharnée.

» De violentes attaques furent repoussées par nous dans la région de Montmédy, avec de fortes pertes pour l'ennemi. Grosse activité aérienne. Notre aviation de chasse et notre D.C.A. s'opposèrent aux incursions de bombardement ennemies, leur infligeant de lourdes pertes. En particulier une expédition ennemie comptant quinze appareils perdit deux tiers de son effectif. »

Le communiqué anglais

LONDRES, 20 (Havas). — Le communiqué suivant a été publié par le grand quartier général du corps expéditionnaire des armées britanniques:

Le front britannique a été maintenu avec succès en présence de la pression ennemie.

Les forts de Liége et de Namur tiennent toujours

LONDRES 19 (Havas). Les forts de Liége et de Namur résistent toujours, annonce-t-on de source anglaise, à 19 heures. Les deux forts sont étroitement encerclés par l'ennemi et soumis à un bombardement

Un parachutiste allemand complètement équipé.

continu. Jusqu'à présent, toutes les attaques allemandes contre les fortifications mêmes ont été repoussées. Aux abords des forts, le sol est jonché de cadavres de soldats allemands.

Les troupes allemandes établissent des positions défensives dans la région de Sedan

PARIS, 19 (Havas). — On signale que dans la région de Sedan les Allemands sont en train d'organiser défensivement le terrain sur lequel ils purent s'installer.

Le repli en Belgique s'accompagne de destructions impressionnantes

PARIS, 19 (Havas). — En Belgique, le repli volontaire et organisé des forces alliées s'accompagne de destructions extrêmement importantes, notamment dans les îles de Zélande où les Hollandais qui regagnent le gros des forces alliées, détruisent toutes les installations militaires et navales, y compris celles du grand port de Flessingue (réservoirs d'essence et chantiers navals). Tout le matériel aérien fut également transféré en territoire allié.

(Voir la suite en dernières dépêches)

Une décision militaire d'une particulière importance a été prise hier à Paris

Le général Weygand nommé commandant en chef des armées alliées

C'est en pleine bataille que cet illustre soldat prend la direction des opérations

PARIS, 19 (Havas). — Le président de la république a signé dimanche soir un décret aux termes duquel le général Weygand est nommé chef de l'état-major général de

Le général Weygand, commandant en chef des armées alliées.

la défense nationale et commandant en chef de l'ensemble du théâtre des opérations.

Cette nomination est intervenue à la suite d'une conférence qui réunit à la présidence du conseil M. Paul Reynaud, le maréchal Pétain et le général Weygand et qui dura une heure.

La carrière du généralissime

PARIS, 20 (Havas). — Le général Maxime Weygand, héritier de Foch, prend le commandement en pleine bataille, en pleine mêlée. Ce poste, il l'occupa déjà et ces responsabilités si lourdes le trouvent en pleine connaissance des décisions à prendre, en pleine connaissance aussi du terrain sur lequel se livre l'immense bataille. Il prit immédiatement dimanche soir la direction de la guerre.

Maxime Weygand est né à Bruxelles le 21 janvier 1867. En sortant de Saint Cyr, il choisit la cavalerie. En 1914, il était lieutenant colonel d'un régiment de hussards, quelques jours après, le général Foch, alors commandant d'une armée, le prend à son état-major dont il devient le chef. Foch appréciait dans le colonel Weygand autant la science militaire que le tempérament. Les deux chefs travaillèrent ensemble pendant toute la guerre. Le lieutenant de Foch est alors en constante liaison avec le général Philippe Pétain dont le calme magnifique se marie à l'élan du jeune adjoint du maréchal Foch.

Après la guerre, Weygand participa aux travaux du comité militaire allié de Versailles. C'est lui qu'on envoie en Pologne. Les Russes étaient aux portes de Varsovie, il attaques leurs colonnes les unes après les autres et les met irrésistiblement en déroute. Le général Weygand fut ensuite nommé haut commissaire de la république en Syrie. Pendant 6 ans, il est directeur du centre des hautes études militaires où se forment les futurs généraux. Sans abandonner cette tâche, il devient, en 1930, chef de l'état-major général de l'armée. Il est nommé ensuite vice-président du conseil supérieur de la guerre et inspecteur général de l'armée.

Le général Weygand est aussi un soldat de haute culture que l'académie française a tenu à élire.

M. Reynaud remanie son gouvernement

Le maréchal Pétain entre dans le cabinet en qualité de vice-président du conseil

PARIS, 18 (Havas). — La présidence du Conseil communique :

M. Reynaud a reçu dimanche matin la visite du maréchal Pétain qui était rentré de Madrid le matin même. M. Reynaud a offert au maréchal d'entrer dans le gouvernement en qualité de ministre et vice-président du Conseil. Le maréchal Pétain accepta.

Par ailleurs, les événements ayant prouvé la nécessité d'une concentration de la direction politique et militaire de la guerre, M. Reynaud demanda à M. Daladier de bien vouloir accepter de prendre sa place au portefeuille des affaires étrangères. M. Daladier accepta. M. Reynaud devient ainsi ministre de la défense nationale et de la guerre. Enfin, M. Reynaud demanda à M. Henry Roy, ministre de l'intérieur, de bien vouloir prendre le portefeuille des colonies. Mais celui-ci ayant estimé que ce département requérait des qualités techniques particulières, crut devoir décliner l'offre qui lui était faite. M. Reynaud transmit à M. Roy ses vifs remerciements pour le concours amical et loyal qu'il apporta au gouvernement et pour les services rendus au pays. M. Mandel, ministre des colonier remplacera M. Roy à l'intérieur. M. Louis Rollin, ancien ministre des colonies, remplacera M. Mandel et M. Léon Barety prendra le mniistère du commerce.

Une allocution de M. Paul Reynaud

PARIS, 19 (Havas). — M. Paul Reynaud, président du conseil, a prononcé l'allocution suivante. En voici le texte :

Je vous ai dit avant-hier que l'ennemi avait réussi à faire au sud de la Meuse une poche. Cette poche s'est élargie vers l'ouest. La situation est grave. Elle n'est nullement désespérée. C'est dans des circonstances comme celles-ci que le peuple français montre ce qui est en lui. Les sacrifices des soldats sont ceux vers lesquels se tendent toutes nos pensées. Il y a aussi les souffrances morales et matérielles de leurs familles, des réfugiés victimes des bombardements de l'ennemi. La grandeur de notre peuple est qu'en des circonstances comme celles-ci il oublie ses propres souffrances pour ne plus penser qu'au péril de la patrie.

Ce que le pays attend du gouvernement, ce ne sont pas des paroles. Il n'en a que trop entendu depuis quelques années. Ce sont des actes. Voici les décisions que je viens de prendre : Le vainqueur de Verdun, celui grâce à qui les assaillants de 1916 ne passèrent pas, celui grâce à qui le moral de l'armée française en 1917 se ressaisit pour la victoire, le maréchal Pétain, revenu ce matin de Madrid où il rendit tant de services à la France, est désormais à mes côtés comme ministre d'Etat et vice-président du conseil mettant toute sa sagesse et sa force au service du pays. Il y restera jusqu'à la victoire. Dans les circonstances actuelles, il fallait aussi que le chef du gouvernement fut placé au poste le plus exposé, il fallait qu'il prît les responsabilités les plus lourdes. J'ai donc assumé la direction de la défense nationale. Le président Daladier reprend le portefeuille des affaires étrangères. Quant au ministère de l'intérieur, dont la tâche vient de s'accroître brusquement, Georges Mandel, le disciple de Clemenceau, le prend en mains. J'ajoute qu'un mouvement diplomatique va paraître qui donnera à la politique extérieure de la France et à sa représentation à l'étranger son maximum d'efficacité. Toute l'administration de la France doit s'adapter à la guerre. Il faut que l'esprit de guerre circule dans les bureaux comme ailleurs. Toute faute sera punie sans délai. Chaque Français, qu'il soit aux armées ou à l'intérieur, doit faire ce soir avec moi le serment solennel de vaincre.

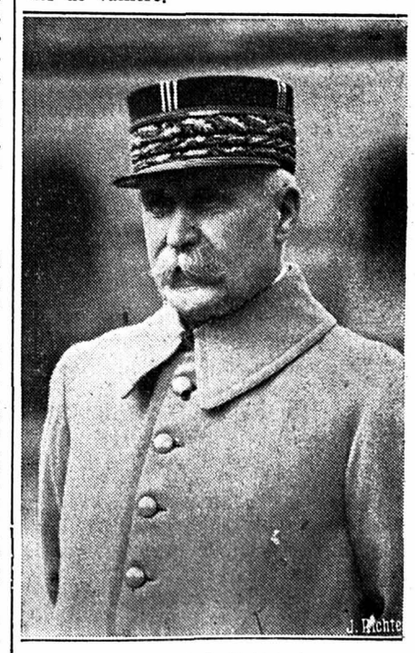

Le maréchal Pétain, vice-président du conseil français.

AVIS OFFICIELS

VILLE DE NEUCHATEL

Défense aérienne

Construction d'abris

Les propriétaires d'immeubles sont informés qu'il est de toute nécessité de construire le plus d'abris possible.

Ces abris seront subventionnés conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 17 novembre 1939.

Pour le centre de la ville, le recensement des locaux a été fait et la liste des immeubles où l'on peut aménager des abris est établie.

Afin de pouvoir renseigner les propriétaires ou gérants de ces immeubles, **un bureau de renseignements pour les abris** sera ouvert à l'hôtel-de-ville, 1er étage (salle des commissions), de 9 h. à 12 h., dès mardi 21 courant.

Les propriétaires ont l'obligation morale d'assurer la protection des habitants de leurs immeubles. Nous les attendons nombreux au bureau de renseignements.

Commission locale de D.A.P.

VILLE de NEUCHATEL

Musées

En raison des mesures prises pour protéger les collections, le Musée des Beaux-Arts et le Musée d'histoire sont fermés au public dès ce jour, et jusqu'à nouvel avis.

Direction des musées.

IMMEUBLES

A vendre une

petite maison

neuve, de quatre pièces, remise et bûcher, grand jardin et verger. Conviendrait à gens de métier ou retraités. S'adresser à Auguste Streib, Vallon (Fribourg).

CARTES DE VISITE
au bureau du journal

L'INTERMÉDIAIRE
Neuchâtel

VOUS DÉSIREZ :

Acheter ou vendre un immeuble
Remettre ou reprendre un commerce
Régler amiablement n'importe quel litige

ADRESSEZ-VOUS A

L'INTERMÉDIAIRE
Seyon 6 — Tél. 5 14 76

CORCELLES

A vendre petite propriété, Nicole No 13. Maison indépendante, cinq chambres ; bain, chauffage central, jardin avec arbres fruitiers. Prix favorable.

S'adresser à M. Fritz Roquier, Chapelle 17, à Corcelles (Neuchâtel), (téléphone 6 11 11).

ENCHÈRES

Enchères publiques
de matériel agricole à Montalchez

Pour cause de cessation de culture, Mme Louis DESPLAND fera vendre par voie d'enchères publiques à son hangar à MONTALCHEZ, le lundi 27 mai 1940, dès 13 h. 30, ce qui suit :

Cinq chars dont trois à échelles et deux à pont ; une faucheuse avec tôle ; une tourneuse ; un traîneau ; une charrue ; une herse ; un coupe-racines ; deux arches pour grenier dont une grande et une petite ; une pompe à purin ; une bosse ; une bascule ; un saloir à trois pieds ; une machine à hacher avec deux couteaux et trois plaques ; colliers pour bœufs et cheval ; deux couvertures ; un grand râteau ; des haches ; scies diverses ; tonneaux ; une couleuse ; une baratte à beurre ; deux fourneaux à pétrole ; une caisse à vitrioler ainsi qu'une quantité d'autres objets dont le détail est supprimé.

Paiement comptant.

Boudry, le 15 mai 1940.

GREFFE DU TRIBUNAL.

A VENDRE

SPRATTS

Biscuits SPRATTS

l'aliment complet pour le chien. Achetez votre provision.

H. LUTHY,
Terreaux 3, agent direct

Baillod S. A.

Inestimable dans les périodes d'épreuve

La gomme à mâcher Wrigley's est un dérivatif dans les moments difficiles ; elle rafraîchit l'haleine et procure une sensation d'agréable détente dans les périodes d'épreuve. Le soldat et le sportif devraient toujours être munis de quelques paquets de Wrigley's. Très avantageuse, la gomme à mâcher Wrigley's vous permettra de faire des économies, car elle dure longtemps et coûte peu.

WRIGLEY'S

SA 16,574 Z.

Zwieback Kohler

BONNE NOUVELLE

Pour ceux qui souffrent de

MAUX DE PIEDS

Maintenant vous pouvez suivre chez vous une cure bienfaisante pour vos pieds : versez dans un bain de pieds une poignée de Saltrates Rodell. Ces sels médicamenteux dégagent des millions de bulles d'*Oxygène Naissant* qui pénètrent les pores et calment les tissus, muscles et nerfs endoloris et fatigués. Douleurs, enflures, inflammations ne tardent pas à disparaître. La transpiration devient normale : plus de mauvaises odeurs ! Résultats garantis. Saltrates Rodell, toutes pharmacies et drogueries. Prix insignifiant.

Uhlmann-Eyraud S.A., Agents Généraux pour la Suisse, Genève.

AS 21136 L

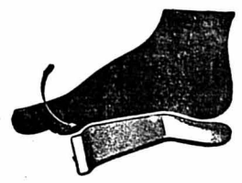

l'aisance de la marche grâce aux

Supports Bridgeway

Rien de commun avec les anciennes méthodes. — Renseignements sans engagement par le spécialiste

Rebet

bandagiste, Saint-Maurice 7
Neuchâtel - Téléph. 5 14 52

DEMANDES à ACHETER

Bijoux or

achetés au plus haut cours du jour. — Acheteur patenté

E Charlet, sous le théâtre*

AVIS DIVERS

Cours d'ébourgeonnage de la vigne

Un cours théorique et pratique, durée un jour, sur l'ébourgeonnage, le pincement, etc., de la vigne, sera donné à la Station d'essais viticoles d'Auvernier, à partir du 22 mai 1940. Les inscriptions seront adressées jusqu'au mardi 21 mai, au plus tard, au département de l'agriculture, à Neuchâtel.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS
LA CHAUX-DE-FONDS

Exposition Evard

Oeuvres personnelles et toiles des écoles françaises, hollandaises et italiennes

Chaque jour de 10-12 h. et de 14-15 h.

Teinture et nettoyage chimique

TEINTURERIE de MORAT S A

NEUCHATEL
Rue du Seyon 3a - Téléphone 5 33 16

Soyez prévoyants et diminuez la CONSOMMATION DE CHARBON en faisant installer pour votre SERVICE D'EAU CHAUDE un

« CUMULUS »

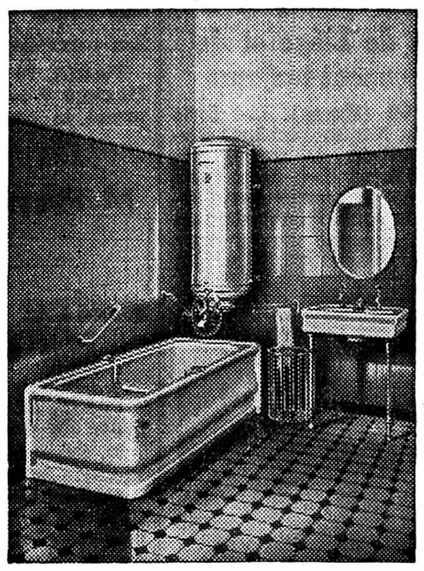

Marque déposée
de Fr. SAUTER S. A., à Bâle

Notre firme est spécialisée, depuis de nombreuses années, dans la fabrication des BOUILLEURS ELECTRIQUES

«CUMULUS»

et notre construction représente le résultat D'UNE GRANDE EXPÉRIENCE

Les « CUMULUS » vous assurent **sécurité, confort, économie**

Appareils de toutes capacités, de **20 litres à 5000 litres**

Les « CUMULUS » sont subventionnés par les SERVICES INDUSTRIELS

Demandez au Service de l'Electricité l'application de ses

TARIFS SPÉCIAUX
pour les bouilleurs électriques

Pour tous renseignements, s'adresser au :
BUREAU TECHNIQUE FR. SAUTER S. A., 12, rue Diday — GENÈVE — Téléphone 4 42 48

A LOUER

Etude DUBOIS

Frédéric DUBOIS, régisseur - Roger DUBOIS notaire
Saint-Honoré 2 - Tél. 5 14 41

A LOUER POUR DATE A CONVENIR :

Areuse : maison de dix chambres, jardin et verger.
Cortaillod : logement de deux chambres.
Monruz : logement de trois chambres. Jardin.
Place Purry : logement de quatre chambres. Balcon.
Faubourg du Lac : logement de quatre chambres.
Serrières : logement de trois chambres.
Serrières : logement de deux chambres.
Les Parcs : logement de trois chambres.
Rue du Roc : logement de trois chambres, jardin.
Croix du Marché : magasin et arrière-magasin.
Rue des Moulins : logements de trois et deux chambres.
Rue Fleury : logement de deux chambres.
Rue des Moulins : une chambre et cuisine.

EVOLE, à louer pour le 24 juin ou époque à convenir rez-de-chaussée de 6 chambres et dépendances, chauffage central, salle de bains, jardin. Etude Petitpierre et Hotz.

PESEUX

A louer pour date à convenir, trois pièces, chambre de bains, central et toutes dépendances, à petit ménage tranquille. Prix de location très réduit. Adresser offres écrites à C. R. 279 au bureau de la Feuille d'avis.

A louer appartement de 4 chambres, chauffage central, grande terrasse, jardin, situé aux Sablons. — Etude Petitpierre & Hotz.

Bureau

A louer grande pièce indépendante, avec chauffage central. Evole 3, rez-de-chaussée.

A remettre, dans situation ensoleillée du centre de la ville appartement de 5 chambres, chauffage central, salle de bains. Etude Petitpierre et Hotz.

Promenade - Noire, à remettre à de favorables conditions, appartement confortable de 6 chambres et dépendances, chauffage central et salle de bains. — Etude Petitpierre & Hotz.

A louer dans le quartier de la Côte prolongée appartement de 3 chambres avec jardin. Prix mensuel: Fr. 47.50. Etude Petitpierre & Hotz.

---

24 JUIN

POUR BUREAUX
dans la boucle
trois-quatre pièces

ascenseur, chauffage central. S'adresser bureau Edg. Bovet, faubourg du Crêt 8. Téléphone 5 13 60. *

CENTRE

Logement trois pièces, lessiverie, pendage. Prix mensuel : 50 fr. Adresser offres écrites sous H. C. 282 au bureau de la Feuille d'avis.

Côte prolongée, à louer appartement de 3 chambres, avec véranda et jardin. Prix avantageux. Etude Petitpierre et Hotz.

---

3 chambres, terrasse, Parcs No 12; 1 et 4 pièces, rue des Moulins ; 3 pièces, Fontaine-André ; Garde-meubles, Faubourg du Château. — Etude G. Etter, notaire, rue de la Serre 7.

CHAMBRES

CHAMBRE INDÉPENDANTE
Chauffage central. Faubourg de l'Hôpital 6, 2me étage.

Belles chambres, près place Purry. Prix modérés. Magasin de cigares, Grand'Rue 1. *

Jolie chambre au centre, confort, avec ou sans pension. Epancheurs 8, 3me.

Chambre indépendante, au soleil. Ancien Hôtel de Ville 3.

OFFRES D'EMPLOIS

On cherche une bonne
sommelière et une fille de cuisine
dans bon café-restaurant. — Adresser offres écrites à S. R. 298 au bureau de la Feuille d'avis.

Commissionnaire

est demandé. — Se présenter tout de suite chez Lœrsch et Robert, quincaillerie, Seyon No 12.

Sommelière et fille de cuisine

sont demandées pour bon café. Ecrire avec copie de certificats sous Ch. 297 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche pour tout de suite, jeune homme comme
porteur de pain
pour boulangerie Baltensberger, Vaumarcus.

Volontaires

bonnes à tout faire, servantes, etc. seront trouvées rapidement par une annonce dans le réputé Indicateur des places de la «Schweiz. Allgemeine Volks-Zeitung», Zofingue. Tirage supérieur à 95 500. Clôture des annonces: mercredi soir. Observez bien l'adresse exacte:

Schweizer. Allgemeine Volks-Zeitung Zofingue
TÉL. 8.16.11

DEM. D'EMPLOIS

Secrétaire, employée de bureau

sachant correspondre en allemand et en français, cherche travaux concernant son métier, pour la demi-journée. Eventuellement aussi chez médecin (ayant l'habitude de ce genre de travail). S'adresser par écrit sous T. J. 299 au bureau de la Feuille d'avis.

REMERCIEMENTS

Madame veuve Henri NICOLET, son fils Georges et sa famille, à Saint-Blaise, profondément émus par les marques de sympathie reçues pour le grand chagrin qui vient de les frapper, prient chacun de recevoir ici l'expression de toute leur profonde gratitude et leur reconnaissance, tout particulièrement les camarades du Dét. Train LST 32, le Bat. 19 IIIme Cp. et toute la population.

FEUILLETON
de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

Que la vie est belle

par 31

JEAN D'ESME

ROMAN GAI

Pierre le regarda et dit tranquillement :

— Précisément, elle y consent.

— Qu'est-ce que tu veux acheter à Cannes, un yacht ? ironisa Jean.

— Non, j'ai besoin d'une bague.

Henri Mérindol considéra son ami avec inquiétude.

— Une bague !

— Oui, une bague — cercle de métal, parfois enchâssé d'une pierre précieuse ou non, que l'on passe à son doigt — tu as compris ?

L'inquiétude d'Henri Mérindol parut s'accroître.

— Oui... c'est-à-dire non... Qu'est-ce que tu veux faire d'une bague ?

Pierre, qui avait raflé le verre à demi plein d'Henri, le vida d'un trait. Après quoi, le reposant sur la table, il dit :

— Je veux la donner à Sally...

Et, se frappant soudain le front, il expliqua :

— Au fait, c'est vrai... Nous avions oublié de vous dire : Sally et moi, nous venons de nous fiancer.

Sur quoi — d'un geste ostentatoire, il passa son bras sous celui de la jeune fille et dit :

— Venez, chérie !... Maintenant qu'ils ont de quoi « pia-piater » en nous attendant, nous allons nous habiller tranquillement !

* * *

Leur dîner terminé, ils étaient venus s'asseoir dans le jardin.

La nuit baignait les palmiers d'ombre bleue.

Du bar en plein air, le rythme des danses que jouait le phonographe traversait le silence.

Sur la route, des autos passaient, dont les phares jetaient des clartés fuyantes.

Au ciel, les innombrables étoiles scintillaient.

Sally et Ruby, assises en des « transatlantiques » voisins, bavardaient à mi-voix.

Jean interrogeait Pierre assis sur un coussin aux pieds de Sally et la tête contre ses genoux.

— Qu'est-ce que tu comptes faire ? Tu nous laisses tomber ?

Pierre, en guise de réponse, renversa sa tête vers sa fiancée.

— Sally ! Qu'est-ce que nous comptons faire ? Restons-nous avec Ruby et Jean — ou quoi ?

La réponse de Sally jaillit spontanée.

— Nous restons, bien sûr ! Pourquoi changerions-nous quoi que ce soit ? A moins... que vous...

Pierre eut un rire tout ensemble narquois et attendri.

— Voilà comment nous sommes... dit-il en regardant Jean, je fais ce qu'elle veut et elle fait ce que je veux... Le tout est de vouloir la même chose... Pour l'instant, nous voulons « continuer les bonnes relations, etc... et dans l'attente, etc... nous avons l'honneur, etc... » autrement dit en style non commercial on reste avec vous — for ever !

De son fauteuil, Sally posa sa main sur l'épaule du jeune homme.

Penchant la tête de côté, il y frotta sa joue doucement.

— ... et vous serez heureux... comme tant d'autres ! dit Ruby avec lenteur.

— Non, dit Sally, nous serons heureux — comme personne encore ne l'a été.

Le rire chaud de Pierre trembla dans la nuit.

— Oui, dit-il, notre amour sera comme tout ce qu'on fait en Amérique ! « The greatest in the world ! » Pour cette fois, l'expression m'enchante.

— Non, dit encore Sally, pas le plus grand, mais le plus profond, c'est mieux, n'est-ce pas ?

Jean lui fit un grand salut.

— Sally, dit-il, ce mot-là naturalise votre cœur. Il est bien de chez nous ! Félicitations !

XVIII

Henri était remonté à Vautubières.

Restés à Bandol, les quatre continuaient leur vie coutumière.

Sally et Pierre, tout en demeurant aux côtés de leurs amis, s'isolaient dans leur passion.

Ils agissaient avec cette impudeur des amoureux pour qui le monde extérieur ne compte pas.

Ils ne fuyaient point Ruby et Jean, ils se contentaient de s'aimer en leur présence aussi librement que s'ils n'eussent point été là.

Ainsi passa toute une semaine que Ruby et Jean, témoins obligés de cet amour, vécurent dans un singulier état d'âme.

Gênés, irrités, ils se défendaient chaque jour plus mal contre une tendresse dont Sally et Pierre leur donnaient sans cesse l'exemple.

Puis arriva un mot d'Henri annonçant que les travaux étant terminés à Vautubières, il serait temps d'y entreprendre les transformations intérieures.

Ruby l'ayant communiqué à Sally et aux deux jeunes gens, il fut décidé qu'on monterait le lendemain au château.

— Ainsi, dit Pierre, nous saurons enfin les « grandes » idées... grâce à quoi Ruby va faire de Vautubières « le plus merveilleux château qu'on aura vu » ! Ah mais !

— Pierre, dit Sally, ne blaguez pas Ruby, vous savez ce que vous m'avez dit, je vais croire que vous l'aimez !

— Mais, c'est que je l'aime, en effet... Non... ne me pincez pas... Je l'aime d'amitié — très sincère !

Ruby rit gaiement.

— Ce n'est pas comme Jean ! depuis huit jours il ne cesse de me dire des choses désagréables et de me contredire... Je suppose qu'il me déteste !

Ils étaient en maillot de bain — sur la plage.

Sally qui offrait son dos au hâle solaire se retourna pour demander :

— Est-ce que vous détestez vraiment Ruby, Jean ?

Il haussa les épaules.

— Mais non, dit-il, quelle stupidité ! Pourquoi la détesterais-je ?

— Au fait, dit Pierre, pourquoi la détesterait-il ? A moins..

Il laissa la phrase en suspens pour semer une poignée de sable sur les pieds de Sally.

— A moins que quoi ? demanda Ruby.

— A moins que ce ne soit à cause de votre amabilité générale et de votre bonne grâce universelle. Car, soit dit sans reproches, vous prodiguez vos sourires à l'humanité entière, Ruby... aux enfants que vous rencontrez, aux vieux ménages qui vous font des signes d'amitié, aux jeunes gens qui vous saluent tendrement — et jusqu'aux Italiens qui vous font danser sur des airs langoureux...

Ruby jeta un regard de coin vers Jean.

— Est-ce que, vraiment, c'est à cause de cet Italien ?

— Cet espèce de bellâtre ? Vous ne voudriez pas ? Et puis, en admettant même que vous flirtiez avec lui — n'est-ce pas votre droit ?

Ruby se tourna vers lui, vivement.

— Mais, je ne flirte avec personne...

Jean qui était allongé sur le dos se dressa d'un bloc.

— Ecoutez, Ruby... Pourquoi vous défendre ? Vous ne devez de compte à personne...

— Evidemment... Mais quand je ne flirte pas... je ne veux pas qu'on croie...

Jean l'interrompit rageusement.

— Oui... eh bien ! ce n'est pas à nous qu'il faut dire ça... mais à lui — parce qu'il le croit, lui... Demandez à Pierre...

— Le fait est, dit Pierre, qu'il m'énerve aussi moi le spaghetti ! Est-ce qu'il n'a pas eu le toupet de demander à Sally d'être sa partenaire dans un double de tennis !

— Oui, dit Sally glorieusement, mais j'ai refusé !

Pierre eut un geste emphatique.

— C'est déjà trop qu'il ait eu l'outre cuidance de vous le demander !

— Mais, dit Ruby, il me l'a demandé aussi. Il joue très bien d'ailleurs.

Les yeux sur elle, Jean dit :

— Et vous avez accepté, bien entendu !

Ruby ne détourna pas son regard.

— Non ! j'ai refusé — moi aussi !

Un instant déconcerté, Jean demanda ensuite, non sans ironie.

— Pourquoi, puisqu'il joue si bien?

La main de Ruby vint s'appuyer sur la sienne.

— Parce que c'est avec vous que j'aime jouer, avoua-t-elle simplement...

Un silence tomba durant lequel Pierre, les observant de coin, nota le trouble qui les envahissait.

(A suivre.)

Les rapatriés suisses de Belgique arrivent à Vallorbe

Les employés suisses de la maison Brown, Boveri à Bruxelles sont rentrés en Suisse fuyant la Belgique envahie.

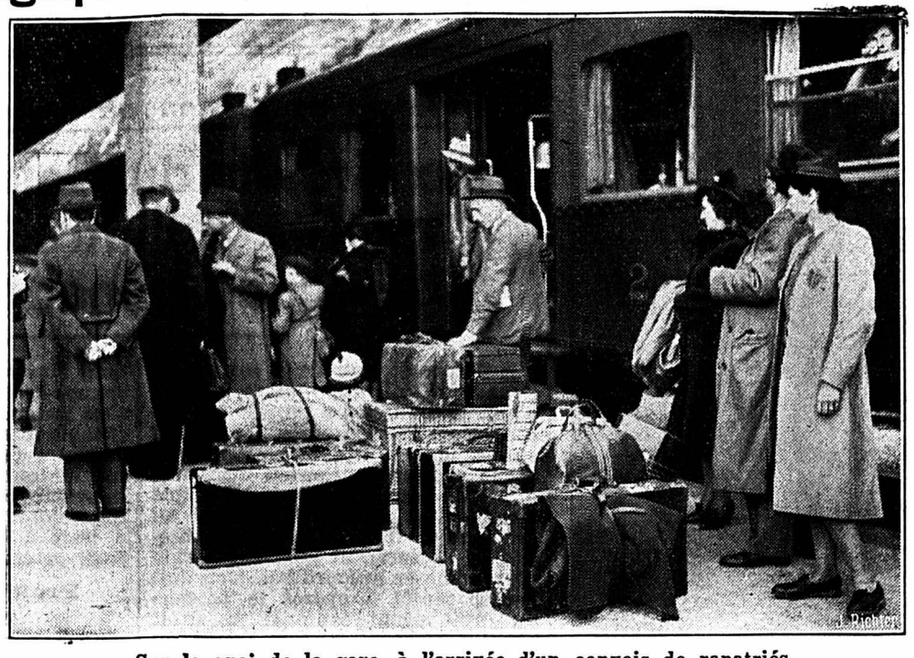

Sur le quai de la gare, à l'arrivée d'un convois de rapatriés. (G. 534)

DERNIÈRES DÉPÊCHES DE LA NUIT

La guerre sur le front occidental et ses répercussions

La R.A.F. a remporté hier quelques brillants succès

LONDRES, 19 (Havas). — Le ministère de l'air anglais annonce que dimanche, quatre patrouilleurs de la Royal Air Force ont détruit au total quatorze avions allemands.

Une cinquième patrouille en a abattu au moins six.

Trois avions anglais seulement ont été descendus au cours de ce combat.

D'après le D.N.B., 147 appareils alliés sont détruits

BERLIN, 20 (D.N.B.). — Les milieux militaires donnent des indications détaillées sur la destruction de 147 avions alliés. C'est ainsi que dans la région de Tournai, un combat s'est engagé entre des formations de Messerschmitt et 20 chasseurs Morane, tous les avions français ont été abattus. Six appareils allemands furent contraints d'atterrir. Au cours d'un autre combat, 12 avions alliés furent abattus. Des bombardiers allemands exécutant une attaque contre l'aérodrome de Vitry-en-Artois ont détruit un certain nombre d'appareils français qui se ravitaillaient en combustible. Une cinquantaine d'appareils furent ainsi détruits. Sur un autre aérodrome, 16 appareils furent détruits.

Les attaques aériennes sur l'Allemagne

LONDRES, 19 (Reuter). — Des avions anglais ont bombardé samedi les réservoirs de benzine de Hanovre. Des réservoirs d'essence ont été également endommagés à Hambourg et à Brême. Les chasseurs britanniques ont abattu au moins 20 appareils ennemis.

Raids aériens sur Hambourg

HAMBOURG, 19 (D.N.B.). — La presse annonce qu'une attaque aérienne ennemie, effectuée la nuit dernière sur Hambourg, a été repoussée avec succès. L'ennemi a lâché seulement trois bombes qui n'ont causé que des dégâts peu importants. Personne n'a été blessé. Un apparel ennemi a été abattu.

Brême bombardé

BRÊME, 20. — Le D.N.B. annonce que dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure, des appareils alliés ont de nouveau jeté des bombes sur Brême. Une maison a été détruite, plusieurs autres endommagées. Deux personnes ont été grièvement blessées. Les aviateurs ennemis ont été dispersés par la D.C.A.

Des avions allemands survolent la côte sud-est de l'Angleterre

LONDRES, 19. — Pendant toute la nuit de samedi à dimanche, des avions anglais ont survolé la côte sud-est d'Angleterre. La population a entendu la canonnade des bateaux d'avant-postes britanniques et à intervalles de fortes explosions. La défense aérienne passive fut alarmée, mais sur terre aucune alerte aérienne n'a été donnée.

Seize trains d'enfants évacués en Angleterre

LONDRES, 19 (Reuter). — 16 trains spéciaux ont transporté dimanche 10,000 enfants des régions de la côte est et sud au Pays de Galles.

La lutte contre les parachutistes en Angleterre

LONDRES, 20 (Havas). — Les mesures prises à Londres et dans les environs contre les parachutistes se poursuivent. Le corps de défense constitué il y a une semaine compte déjà 250,000 hommes qui sont rapidement instruits et armés.

Les routes les plus importantes sont sévèrement surveillées et coupées par des barricades. Les sentinelles montent la garde à Downing Street, à Whitehall, à la « British Broadcasting Corporation », etc. Des mitrailleuses ont été mises en position aux points stratégiques les plus importants de la capitale.

Le chancelier Hitler rattache les territoires d'Eupen, Malmédy et Moresnet au Reich

BERLIN, 19 (D.N.B.). — Le chancelier Hitler a promulgué, en date du 18 mai 1940, le décret suivant :

« Les territoires enlevés au Reich par le traité de Versailles et attribués à la Belgique redeviennent territoires allemands. Ils n'ont jamais cessé d'être allemands de cœur. Ils ne seront donc pas considérés comme pays ennemis occupés temporairement. En conséquence, les territoires d'Eupen, Malmédy et Moresnet, séparés du Reich par le traité de Versailles redeviennent partie intégrante de l'Allemagne. Les dits territoires sont attribués à la province rhénane (arrondissement d'Aix-la-Chapelle). »

Le Dr Seyss-Inquart commissaire du Reich pour les territoires occupés en Hollande

BERLIN, 19. — Le D.N.B. communique : « Pour assurer l'ordre public et la vie publique dans les territoires néerlandais placés sous la protection des troupes allemandes, le chancelier Hitler a nommé le ministre du Reich Seyss-Inquart aux fonctions de commissaire du Reich des territoires néerlandais occupés. »

La presse italienne ne croit pas à une conclusion rapide des opérations

ROME, 19. — Le « Giornale d'Italia », dans son édition dominicale, examine le développement des opérations militaires, et, tout en supposant que « de grands événements de vaste envergure sont à attendre au cours des prochains jours », se demande:

« Peut-on dire que la guerre va au-devant d'une conclusion rapide? Il est évident qu'on ne peut pas le dire. Les empires britannique et français disposent d'hommes et de moyens qui sont fournis par les vastes et lointains territoires impériaux. Ils les jetteront dans la mêlée. Ils essayeront sûrement, ayant conscience de leur destinée incertaine, de recourir aux efforts les plus désespérés et les plus téméraires. »

Le critique militaire du « Popolo di Roma » écrit: « La manœuvre de contournement des forces alliées, en Belgique et dans la France du nord, n'est pour le moment pas accomplie. Il est évident que le commandement allemand a l'intention de ne pas alléger son aile en marche par des diversions au nord. »

Les journaux parisiens ne paraîtront que sur deux pages

PARIS, 20 (Havas). — On lit dans les journaux : Par décision du syndicat de la presse parisienne, les journaux de Paris paraîtront sur deux pages à dater du 21 mai 1940.

Cette mesure a pour but de diminuer les transports de papier et de dégager par conséquent les services qui s'occupent uniquement de la défense nationale.

La période de restriction sera bien entendu close dès que les circonstances le permettront.

L'opinion de la presse française

PARIS, 20 (Havas). — Le « Journal » écrit sous la plume du général Duval que les Français se sont retirés jusqu'ici sans que leur commandement se manifestât. On en est encore à la période d'usure. Le dernier mot n'a pas été dit.

Le « Petit Parisien » déclare que les grands chefs ne désespèrent pas de parvenir d'ici deux ou trois jours à maîtriser la ruée de l'ennemi.

La protestation américaine contre l'agression allemande

PANAMA, 19 (Havas). — Vingt-et-une républiques américaines ont qualifié dans une déclaration l'agression allemande en Hollande, en Belgique et en Luxembourg « d'injustifiable et de sauvage ».

Les républiques américaines, d'accord avec les principes du droit international et en application de la résolution adoptée par les conférences panaméricaines, considèrent injustifiable la violation brutale par le Reich de la neutralité et de la souveraineté de la Belgique, de la Hollande et du Luxembourg. Dans les paragraphes 4 et 5 de la neuvième résolution adoptée par la réunion des ministres des affaires étrangères, à Panama en 1939, il fut établi que la violation de la neutralité de nations plus faibles en tant que mesure de conduite de guerre autorise les républiques américaines à protester contre l'infraction au droit international et aux principes de justice. Les républiques américaines décident donc de protester contre les attaques militaires dirigées contre la Belgique, la Hollande et le Luxembourg et de faire appel pour le rétablissement du droit et de la justice dans les relations internationales.

Mussolini répond au message de M. Roosevelt

ROME, 19. — M. Mussolini a répondu samedi au message que lui adressa tout récemment M. Roosevelt. On ne possède, selon l'agence Havas, aucune indication sur le contenu de cette réponse.

Devant la menace allemande

M. Winston Churchill exhorte le peuple britannique à garder confiance en la victoire

LONDRES, 20 (Reuter). — Le premier ministre Churchill a prononcé sa première allocution depuis qu'il est à la tête du gouvernement.

L'allocution a été retransmise dans tout l'empire britannique et aux Etats-Unis.

« Je vous parle pour la première fois en qualité de premier ministre, à une heure particulièrement grave, pour la vie de notre pays, de nos empires, de nos alliés et avant tout pour la cause de la paix. Une bataille formidable se déroule en France et dans les Flandres.

» Grâce à l'action conjointe des attaques aériennes et de chars lourdement armés, les Allemands sont parvenus à briser la ligne de défense française au nord de la ligne Maginot et de fortes colonnes blindées allemandes dévastent le pays ouvert resté sans défenseurs pendant un jour ou deux. Ils ont pénétré profondément et ont jeté le trouble et la confusion. Les divisions étaient suivies de transports de troupes d'infanterie, suivis de contingents énormes. Il fallut procéder au regroupement des armées françaises afin d'opposer une résistance effective à l'envahisseur. Ce regroupement a nécessité plusieurs jours pendant lesquels les troupes françaises furent soutenues par les magnifiques escadrilles de la Royal Air Force.

» Il ne faut pas nous laisser intimider par la présence de ces chars d'assaut derrière nos lignes. S'ils se trouvent derrière nos lignes, les Français se trouvent derrière les leurs. Les deux parties sont dans une situation excessivement périlleuse. Si les armées françaises et britanniques sont bien dirigées, comme c'est le cas, et si les Français ont encore leur célèbre puissance de contre-attaque et si l'armée britannique maintient son endurance, la bataille peut changer tout à coup d'aspect.

» Si la bataille en France diminue d'intensité, la lutte commencera alors pour nos îles. Ce sera une lutte ardue. Si nous en arrivons là, chacun d'entre nous aura l'énergie de déployer le plus grand effort possible pour notre peuple. Ce serait folie que de minimiser la gravité de l'heure et de perdre courage, et ce serait plus grande folie encore que de croire qu'une armée de 3 à 4 millions d'hommes bien formés et bien armés pourrait être écrasée en quelques semaines ou même en quelques mois par une attaque de troupes motorisés, si terrible soit-elle. Vous pouvez attendre avec confiance la stabilisation du front en France et en l'engagement de masses entières, soyez certains que les qualités des soldats britanniques et français se montreront.

» En ce qui me concerne personnellement, j'ai une confaince inébranlable dans l'armée française et son commandement. Jusqu'ici une minime partie seulement de cette armée a été affaiblie et une petite partie de la France seulement est occupée. D'autre part l'ennemi a engagé dans la bataille l'ensemble de ses forces spécialisées et motorisées et nous savons qu'il a déjà subi de lourdes pertes. »

Le premier ministre parle alors des batailles en cours :

« Nos troupes doivent abandonner l'idée de combattre derrière des lignes fortifiées ou des obstacles naturels, mais elles doivent se convaincre qu'elles ne peuvent vaincre que par des attaques énergiques et incessantes. »

M. Churchill déclare que la balance des pertes allemandes et alliées est de 3 ou 4 à 1.

» Notre confiance en la victoire définitive contre l'aviation allemande est renforcée par l'issue des derniers combats aériens. Le ministre pense qu'après la stabilisation du front en France, les forces allemandes de Hollande seront dirigées contre l'Angleterre.

» J'ai la certitude, déclare M. Churchill, de parler au nom de tous quand je dis que nous sommes prêts à faire face à cette nouvelle situation par tous les moyens. Si ce moment arrivait, beaucoup d'Anglais seraient satisfaits et seraient même fiers de partager les périls des soldats du front. Le moment est venu de déployer les efforts extrêmes pour la production des réserves d'armes et de munitions. Notre tâche n'est pas seulement de gagner la bataille en cours, mais de gagner la guerre. »

L'orateur annonce que M. Reynaud et d'autres personnalités françaises lui ont assuré que dans tous les cas, la France luttera jusqu'au bout. Le gouvernement anglais est également résolu à mener la guerre jusqu'à la victoire finale et de ne jamais accepter la honte et l'esclavage, quoi qu'il en coûte.

M. Churchill termine :

« Les peuples britannique et française se sont levés côte à côte, non seulement pour délivrer l'Europe, mais toute l'humanité de la plus effroyable tyrannie qui ait jamais assombri les pages de l'histoire. Derrière les armées et les flottes de Grande-Bretagne et de France se rassemblent les pays assujettis et ensanglantés. Les Tchèques, les Polonais, les Norvégiens, les Danois les Hollandais, les Belges. Une nuit sans fin de barbarie où n'apparaîtrait pas la moindre étoile d'espoir s'appesantirait sur eux si nous n'avions pas la victoire. Cette victoire, nous devons l'obtenir. »

Nouvelles financières

Banque nationale suisse

ZURICH, 18. — Les événements politiques ont eu une répercussion sensible sur la situation de la Banque nationale suisse au 15 mai 1940. Le changement principal consiste en une augmentation de la circulation des billets de 162,7 millions de francs, ce qui porte le total à 2169,8 millions. Ce chiffre n'atteint cependant pas le volume des retraits de billets de l'automne 1938, lors du conflit des Sudètes, ni d'août 1939, lors de la déclaration de guerre ; il est à souhaiter que lorsqu'on observera avec plus de calme la situation actuelle, les billets reprendront le chemin des banques et de la banque d'émission. Le retrait des billets s'est fait aux dépens des comptes de virement, qui, cette semaine, ont diminué de 131,9 millions et passent à 597,6 millions.

A l'actif, signalons tout d'abord l'encaisse or qui accuse à 2,054 millions, une diminution de 70 millions. Les devises restent inchangées à 246,9 millions. La banque d'émission a mis ses réserves monétaires sans restriction aucune à disposition pour le paiement des importations et pour les étrangers qui désirent liquider leurs avoirs en Suisse. Par contre, elle a évité strictement la conversion en dollars destinés à l'exportation des capitaux hors de Suisse. Les banques auxquelles incombe en général la vente des devises soutiennent la Banque nationale dans ses efforts pour préserver les réserves monétaires du pays. Les forts retraits d'argent dans les banques ont mis à contribution le crédit de la banque d'émission. Les effets sur la Suisse et les avoirs sur nantissements ont augmenté respectivement de 13 et 35,6 millions pour atteindre 76,4 et 117,7 millions. En outre, les rescriptions accusent à 254,8 millions une augmentation de 44,7 millions par suite de nouvelles remises de la Confédération ; 53 millions sont des rescriptions des cantons.

Au 15 mai 1940, la couverture or des billets et des engagements à vue est de 73,76 % et si l'on l'on y ajoute les devises, elle passe à 98,79 %.

Départs difficiles !

REMÈDE :

un jeu de bougies neuves Champion

Les plus vendues au monde

Dans tous les garages.

La pièce Fr. 3.65.

SEULE la Croix »Bayer« vous donne la garantie absolue que c'est la véritable Aspirine que vous achetez. Dites-le vous bien : Pas d'aspirine sans Croix »Bayer«

A 149

Un discours du comte Ciano

Le mot d'ordre viendra du Duce

MILAN, 20 (Stefani). — Le comte Ciano, ministre des affaires étrangères a prononcé dimanche le discours suivant devant une foule énorme dont de nombreuses chemises noires.

Cette réunion solennelle qui, au nom du « Duce », a lieu maintenant à Milan revêt une signification d'une valeur qui ne saurait échapper à personne. Elle se déroule pendant que des événements d'une singulière grandeur créent d'heure en heure de nouvelles destinées pour l'Europe et le monde. Le fascisme milanais, reste vigilant. L'Italie de la guerre et de la révolution, l'Italie de l'Ethiopie et de l'Espagne ne s'est pas écartée et ne peut s'écarter des événements européens dans lesquels Rome veut dire et dira son mot.

« C'est dans cet esprit de foi que le peuple italien s'apprête à envisager des tâches nouvelles auxquelles il pourrait être appelé à faire face. Quelles que soient ces tâches, vous le savez aussi bien que moi, elles sont dictées par la défense de nos droits souverains sur terre, sur mer et dans les airs, par la nécessité de réaliser finalement nos aspirations qui sont naturelles parce qu'elles sont équitables et indispensables à la vie même du pays. L'Italie fasciste entend demeurer fidèle à ses engagements et à sa plus grande destinée. Je suis certain qu'aucun de vous ne pense que je puisse maintenant en dire davantage. Lorsqu'il aura été décidé, le mot d'ordre viendra de la part du « Duce ». Il viendra de celui qui est notre unique chef en temps de paix comme en temps de guerre. Il viendra de Rome, non que vingt ans de luttes et de conquêtes ont rendu synonyme de la certitude de la victoire et de la gloire. »

Communiqués

Une œuvre de secours

En janvier dernier, s'est constitué à Berne, un cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre, présidé par M. Fritz Wartenweiler, et dont le siège est à Berne (Kesslergasse 28). Il a pour but de coordonner toutes les actions d'aide à l'enfance victime de la guerre ; il est entièrement neutre au point de vue confessionnel et politique. Il groupe les associations les plus diverses, car cette œuvre mérite d'être soutenue par l'ensemble du peuple suisse.

Des sections locales sont déjà en pleine activité à Genève, Zurich, Bâle, Lucerne, le Locle et Berne. Un appel vient d'être adressé à plus de trente sociétés de la ville en vue de la constitution d'une section locale. Plus que jamais, dans les moments tragiques que nous vivons, l'union des bonnes volontés s'impose.

Emissions radiophoniques

de lundi

(Extrait du journal « Le Radio »)

SOTTENS : 7 h., inform. 7.10, disques. 11 h., émission matinale. 11.29, l'heure. 12.30, inform. 12.40, progr. varié. 16.59, l'heure. 17 h., concert. 18 h., un écrivain au micro. 18.15, jazz. 18.40, les beaux textes. 18.50, communiqués. 19 h., variétés. 19.15, micro-magazine. 19.50, inform. 20 h., radio-théâtre. 20.15, musiciens du 18me siècle. 21 h., pour les Suisses à l'étranger. 21.45, exposé des principaux événements. 22 h., danse. 22.20, inform.

Télédiffusion : 11 h. (Lausanne), émission matinale. 12.40 (Genève), disques. 17 h. (Bâle), concert. 18 h. (Genève), un écrivain au micro. 18.15, jazz. 18.50, communiqués. 19 h., musique variée. 19.15, micro-magazine. 20 h., radio-théâtre. 20.15, musique française du XVIIIme siècle. 21 h., pour les Suisses à l'étranger. 21.45, exposé des principaux événements suisses. 22 h., danse.

BEROMUNSTER : 11 h., émission matinale. 12.40, l'heure. 16.30, pour Madame. 17 h., concert. 18 h., chants. 18.30, causerie industrielle. 19 h., disques. 19.40, causerie-audition. 21 h., pour les Suisses à l'étranger.

Télédiffusion : 11 h. (Lausanne), émission matinale. 12.40 (Bâle), musique récréative. 16.30, pour Madame. 17 h., concert. 18 h., chants. 18.30, causerie. 19 h. (Zurich), disques. 19.40, causerie-audition. 20.20, musique champêtre. 21 h., pour les Suisses à l'étranger. 22.10, disques.

MONTE-CENERI : 11 h., émission matinale. 12.40, musique variée. 13.10, concert par le R. O. 17 h., musique de chambre. 19. h., sélection d'opéras italiens. 20 h., intermède musical. 21 h., pour les Suisses à l'étranger. 22 h., danse.

Télédiffusion : 12.40 (Lugano), musique variée. 13.10, concert par le R. O. 19 h., sélections d'opéras italiens. 20 h., causerie agricole. 21 h., pour les Suises à l'étranger.

Télédiffusion : (Programme européen pour Neuchâtel).

EUROPE I : 11.20 (Stuttgart), concert. 13.45, musique populaire. 14.25 (Vienne), concert. 16.10 (Stuttgart), musique variée. 17.25, thé dansant. 18.45, variétés. 19.15, musique d'opéras. 21.30, concert.

EUROPE II : 12.15 (Paris), musique légère. 12.45, musique variée. 15 h. (Radio-Paris) ,orgue. 16.45, mélodies. 17.30 (Paris), concert. 18.15, chansons. 18.30, le quart d'heure du soldat. 19.40, disques. 20.30, musique symphonique.

RADIO-PARIS : 12 h., musique légère. 12.45, piano. 13.15, mélodies. 13.45, violon. 14.10, saxophone. 15 h., orgue. 16.30, causerie musicale 17 h., chansons. 18.10, musique de chambre. 19.03, concert. 19.30, émission dramatique. 22.45, concert symphonique.

PARIS P.T.T. : 12 h., musique légère. 12.45, musique variée. 17.30, concert. 18.45, musique de chambre. 20.30, musique symphonique.

BUDAPEST. 20.10, orchestre opéra. 22.10, musique tzigane.

MILAN : 21 h., concert symphonique. 22.15, musique légère.

Emissions de mardi

SOTTENS : 7 h., inform., 7.10, disques. 11 h., émission matinale. 12.29, l'heure. 12.30, inform. 12.40, disques. 16.59, l'heure. 17 h., concert. 18 h., pour les enfants. 18.25, suite saharienne 18.30, paysages de chez nous. 18.40, disques. 18.50, communiqués. 19 h., voix universitaires. 19.10, mélodies. 19.35, variétés. 1950. inform. 20 h., échos d'ici et d'ailleurs. 20.30, radiothéâtre. 22.40, inform.

Un livre par jour

Gertrude et les siens

par Lina Schips-Lienert

Un grand et légitime succès a été réservé, en Suisse allemande, à la publication de « Welt um Gertrud », le roman de Mme Lina Schips-Lienert. L'ouvrage a eu de nombreuses éditions et il a été accueilli à l'étranger avec la même faveur qu'en Suisse. Une traduction en a même paru en langue suédoise.

Les lecteurs romands feront donc, sans doute, un accueil chaleureux à la version française de cette œuvre que Mme Gabrielle Godet, excellente traductrice, nous donne sous le titre « Gertrude et les siens ».

Mme Schips-Lienert est la nièce du grand écrivain Meinrad Lienert, dont elle semble avoir hérité les dons. Elle a l'art de conter, d'esquisser un portrait, d'animer les conflits intérieurs.

Le sujet traité par Mme Schips-Lienert est d'ailleurs d'une rare beauté. Il s'agit du mariage mixte. Certes, les mariages entre protestants et catholiques sont fort nombreux en Suisse. Rares sont pourtant les écrivains qui ont osé en faire le sujet d'un roman. Dans le récit qu'elle nous donne de la vie de Gertrude Firn, il n'y a pas une faute de goût. Les conflits si douloureux soient-ils, gardent leur noblesse, et, même opposés par leur religion, les personnages font preuve d'un magnifique respect mutuel.

Ce roman, grave et vrai, est une œuvre de compréhension et de pacification. Il doit plaire à tous les hommes de bonne volonté. — (Edit. « La Patrie suisse », Genève.)

Carnet du jour

CINÉMAS

Studio : Sonate au clair de lune.
Apollo : Cavalcade d'amour.
Palace : 3 artilleurs en vadrouille.
Théâtre : L'étrange M. Victor.
Rex: Crime et châtiment.

AVIS TARDIFS

Réunion de prières quotidienne

à 18 h., à la Chapelle des Terreaux

Tous les chrétiens sont invités à y participer. Eglise indépendante.

Les femmes dans l'armée suisse

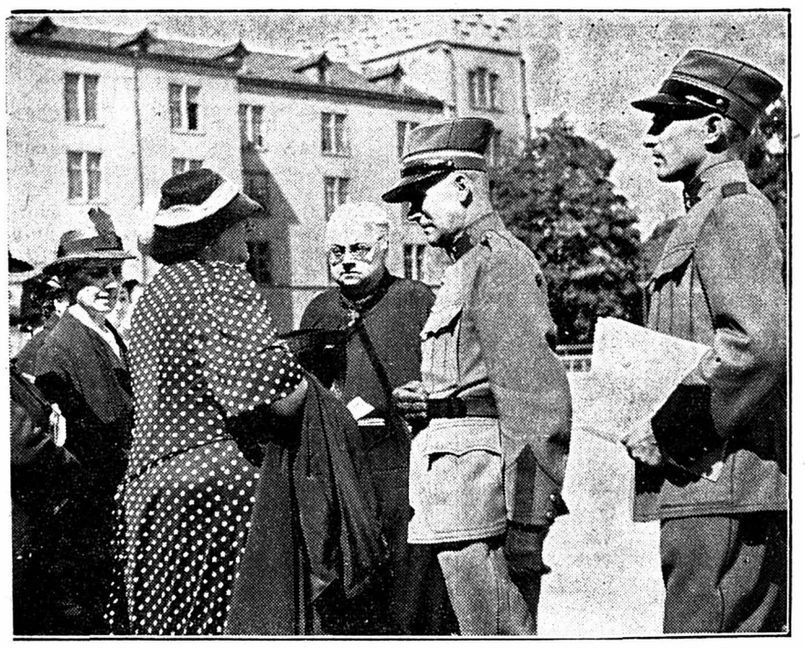

Les recrutements pour le service auxiliaire féminin ont commencé dans toute la Suisse. L'enrôlement de ces associations dans l'armée suisse serait ainsi réalisé dans un avenir prochain. — Des femmes, s'inscrivant pour le service auxiliaire féminin, posent d'abord différentes questions à l'officier de recrutement, le major Saladin.

No de censure : VI 2499

LA VIE NATIONALE

Les visites aux militaires mobilisés sont interdites pour le moment

BERNE, 19. — L'adjudant général de l'armée communique:

L'autorisation accordée aux parents de rendre visite aux militaires mobilisés est retirée jusqu'à nouvel avis.

Attention aux projectiles non éclatés!

BERNE, 19. — L'état-major de l'armée communique:

Il est interdit de recueillir des projectiles et des éclats de projectiles. Quiconque détient encore des projectiles ou des fragments d'explosifs qui n'ont pas encore éclaté doit les remettre à un commandant de troupes.

Toute chute de projectiles (avec ou sans explosion) doit être annoncé immédiatement au poste militaire ou au poste de police le plus proche. Il est interdit, pour cause de danger de mort, de toucher aux projectiles qui n'ont pas éclaté (bombes d'avion ou obus de canon). Avant l'enquête des organes compétents, les éclats et les projectiles doivent, si possible, rester à leur place au point de chute; l'emplacement doit être immédiatement barré.

Prenons garde aux faux bruits!

BERNE, 19. — Le commandement de l'armée communique:

Les nouvelles tendancieuses diffusées, ces derniers jours, par la voie de la presse et par des émissions radiophoniques anglaises, obligent le commandement de l'armée à faire la mise au point suivante:

Contrairement aux allégations anglaises:

1) L'armée n'a constitué aucun dépôt de matériel de guerre en Suisse occidentale;

2) Le commandement de l'armée n'a ni conseillé ni ordonné des évacuations.

L'armée et le peuple ne se laissent nullement inquiéter par ce genre de nouvelles dont le but est évident. Les contradictions, d'ailleurs, ne manquent pas. Il suffit de citer la presse italienne, qui relève objectivement notre neutralité traditionnelle et séculaire.

Peuple et armée demeurent calmes et conscients, résolus à défendre farouchement le pays contre tout agresseur de quelque côté qu'il vienne.

Le Conseil fédéral et les étrangers

BERNE, 18. — On communique du Palais fédéral :

Depuis mardi dernier, on a constaté une certaine émigration des régions frontières vers d'autres régions du pays. Ces départs ne sont pas provoqués par une mesure des autorités militaires ou civiles, mais sont volontaires ; parmi ceux qui sont partis se trouvent de nombreux étrangers résidant en Suisse. Le Conseil fédéral et le commandement de l'armée n'ont pas pris de mesures pour empêcher les départs volontaires, entre autres parce que ceux-ci pourraient faciliter une évacuation s'il devenait nécessaire de l'ordonner. Les mesures d'évacuation ont été examinées pour chaque région déterminée, en tenant compte des diverses éventualités et leur organisation a été préparée pour tout l'ensemble de la population de chaque zone.

En relation avec l'exécution éventuelle de telles mesures dans les zones prévues, le Conseil fédéral a autorisé aujourd'hui les cantons à refuser le séjour à tout étranger venu récemment ou arrivant d'une autre localité du même canton, ou d'un autre canton. Cette mesure est applicable aussi, lorsque des raisons d'ordre militaire s'opposent à ce qu'un étranger vienne séjourner dans une autre localité ou dans un autre canton.

En outre, le Conseil fédéral a autorisé le département fédéral de justice et police également à prendre, en cas d'urgence, et en agissant comme seule et dernière instance, des décisions d'expulsion fondées sur la loi fédérale sur l'établissement, à l'égard d'étrangers indésirables. En temps normal, ces décisions étaient de la compétence exclusive des cantons.

A Zurich, on arrête des colporteurs de faux bruits

ZURICH, 19. — La police cantonale de Zurich a arrêté ces jours derniers plusieurs personnes qui avaient répandu de faux bruits.

La Confédération fait des économies

BERNE, 18. — Au mois de mars dernier, le Conseil fédéral avait invité les divers départements à examiner tous les crédits prévus au budget fédéral de 1940 en vue de les réduire en tenant compte des nouvelles circonstances. Les prévisions des dépenses ordinaires ont été réduites de 21 millions, soit à 563 millions au lieu de 584 millions.

« Les temps ont changé », dit M. Minger

BERNE, 18. — M. Minger, conseiller fédéral, chef du département militaire, parlant au sein de la Société économique et d'utilité publique du canton de Berne, qui l'a nommé membre d'honneur, a déclaré notamment que lorsqu'en 1933 il demandait dans une réunion publique un crédit de 100 millions de francs, cela fit hocher la tête à bien des gens. On avait affirmé à cette époque que c'était là une somme beaucoup trop élevée. Depuis, les temps ont changé. Il y a des gens aujourd'hui qui, il y a quelques années encore, ne remuaient pas le petit doigt pour la défense du pays, et qui ayant maintenant constaté que l'armée est populaire, interviennent bruyamment et se présentent comme les sauveurs de la patrie. L'honneur qui vient de lui être fait sera un encouragement de rester fidèle à ses principes et de poursuivre la route que lui dictent sa conviction et sa conscience.

L'Allemagne charge la Suisse de ses intérêts aux Indes néerlandaises

BERNE, 19. — Le département politique communique:

A la requête du gouvernement allemand, le Conseil fédéral a assumé également la représentation des intérêts allemands aux Indes néerlandaises.

Les sports

FOOTBALL

Les matches de championnat provisoirement arrêtés

La mobilisation générale a naturellement eu pour résultat que les diverses manifestations sportives prévues ont dû être décommandées. En particulier, le championnat suisse de football est arrêté. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise par les dirigeants qui recommandent aux clubs de ne pas jouer les matches inscrits au calendrier. Ce conseil sera suivi de façon générale, la plupart des joueurs étant mobilisés. La journée du 19 mai fut donc des plus calmes au point de vue sportif.

A l'étranger

Les championnats de Hollande et de Belgique ont, naturellement été complètement arrêtés. Dans d'autres pays, la situation est la suivante; en France : les Girondins de Bordeaux sont vainqueurs du groupe sud et devront rencontrer le vainqueur du groupe nord qui sera ou Rouen ou le Havre.

En Italie : Après 27 matches, Ambrosiana est en tête du classement avec 40 points devant Bologna 38 p., Lazio, Genova et Juventus.

Sourions... malgré tout

Elle reprend son souffle

La petite Lucette a été très méchante et son papa l'a grondée très sévèrement. Le cœur bien gros, Lucette pleure dans le coin où elle a été mise en pénitence. Au bout de quelques instants, le papa n'entend plus rien ; il s'approche et demande:

— Eh bien ! Lucette, tu as fini de pleurer ?

— Oh ! non, papa, je me repose un peu seulement.

A NEUCHATEL ET DANS LA RÉGION

Avant la session du Grand Conseil

Deux projets du Conseil d'Etat relatifs à l'introduction du code pénal suisse

A l'ordre du jour de la session du Grand Conseil, qui s'ouvre aujourd'hui, figurent deux projets qui découlent de l'adoption du Code pénal suisse, le 3 juillet 1938. Comme le dit le rapport du Conseil d'Etat, ce n'est pas sans regret que le peuple neuchâtelois verra disparaître, au 1er janvier 1942, le code neuchâtelois. Il ne servirait pourtant à rien de récriminer aujourd'hui. L'on doit penser plutôt à opérer le passage du droit pénal cantonal au droit pénal fédéral, et c'est là l'objet du premier des deux projets dont nous parlons. Quant au second, il s'intitule ni plus ni moins que « projet de code pénal neuchâtelois ». Il s'agit en réalité de la codification des quelques miettes pénales que la Confédération a daigné abandonner à la souveraineté cantonale: les contraventions de police.

Projet de loi concernant l'introduction du code pénal suisse

On sait que l'unification du droit pénal a été limité au droit matériel; l'organisation judiciaire, la procédure et l'administration de la justice demeurent attribuées aux cantons dans la même mesure que par le passé. Il incombe donc aux cantons de déterminer la compétence de leurs autorités judiciaires dans les causes de droit fédéral; pour la compétence locale, elle est réglée par le code pénal suisse.

En principe, l'entrée en vigueur de ce code n'exige pas une modification de notre organisation judiciaire. La réforme du jury d'août 1938 constituait en quelque sorte une mesure d'adaptation anticipée. Le projet soumis aujourd'hui au Grand Conseil ne fait que perfectionner cette adaptation sur quelques points.

Il prévoit notamment que le Conseil d'Etat est l'autorité compétente quant à l'exécution des divers genres de peines, mesures de sûreté et autres mesures prescrites par le Code pénal suisse.

Les mesures d'exécution de la compétence des cantons comprennent l'organisation et l'exercice du patronage. Sur ce point, nous en resterons au régime semi-officiel de la Société neuchâteloise de patronage des détenus libérés qui accomplit l'œuvre nécessaire et donne entière satisfaction.

De même, comme par le passé, le juge de police jugera les contraventions et les infractions dont le maximum de la peine reste inférieur à trois mois d'emprisonnement. Mais en outre — et ici on innove — il deviendra le juge d'une série de petits délits exactement énumérés et pour lesquels le président ne sera pas limité par le maximum de sa compétence judiciaire. Il s'agit d'infractions qui, en fait, ont toujours été punies chez nous d'une peine d'emprisonnement minime. Les cas graves iraient cependant en correctionnelle.

Les délits légers dont le jugement peut être confié au tribunal de police sont les infractions qui, actuellement, sont de son ressort, mais que le nouveau code, plus sévère, enlèverait au juge. La solution proposée par le Conseil d'Etat a l'avantage de laisser à la Chambre d'accusation sa pleine liberté d'appréciation.

Le Code pénal suisse laisse beaucoup de liberté aux cantons en ce qui concerne la punissabilité des mineurs. L'art. 82 et les suivants ne parlent pas de juge, mais d'« autorité compétente ». C'est pourquoi le projet prévoit aujourd'hui le maintien du régime en vigueur en cette matière (loi du 31 mai 1917), avec simplement quelques modifications de détail.

En attendant la refonte complète de notre code de procédure pénale, qui sera entreprise dans un avenir prochain, le Conseil d'Etat suggère seulement ici quelques changements, en premier lieu sur la poursuite des contraventions. Il propose l'institution de la procédure dite du mandat de répression, lorsque le ministère public ne requiert qu'une amende. Cette procédure permet de supprimer une comparution superflue, d'éviter des longueurs et des déplacements, sans que, par ailleurs, l'administration de la justice ait le moins du monde à en souffrir. En outre, le projet du Conseil d'Etat propose d'imiter les cantons qui admettent la révision du jugement non seulement lorsqu'il est rendu au détriment du condamné, mais lorsqu'il aboutit à l'acquittement. Autrement dit, la révision ne serait plus admise seulement dans l'intérêt de l'individu mais également dans l'intérêt de la société, et c'est logique. Enfin, au chapitre de la réhabilitation — pratiquement rayé de notre code de procédure pénale par l'introduction du code suisse — le projet se borne à réviser la partie, aujourd'hui trop formaliste, qui a trait à la manière de procéder pour obtenir la réhabilitation.

Projet de code pénal neuchâtelois

Le Code pénal suisse abandonne aux cantons le soin de réprimer diverses infractions, notamment les contraventions. Le livre consacré à celles-ci dans notre code de 1891 peut donc subsister dans sa presque totalité. En outre, nos lois, arrêtés et ordonnances prévoient quantité de sanctions pénales qui ne sont pas appelées à disparaître, malgré l'introduction du code suisse.

Comment codifier tout cela? Le Conseil d'Etat s'est arrêté à une solution qui ne manque pas d'ingéniosité. Il a prévu une loi sur la répression des infractions au droit cantonal qu'il appelle « Code pénal neuchâtelois ». Elle contient une partie générale applicable à toutes les infractions réprimées par le droit cantonal, y compris celles qui sont prévues par les arrêtés et les ordonnances dont nous parlons plus haut. Et dans la partie spéciale de cette même loi, on a groupé toutes les infractions prévues par le code neuchâtelois de 1891 et qui ne sont pas abrogées par le code pénal suisse. Ainsi le juge aura, dans une seule loi, les principes généraux applicables à toutes les lois pénales cantonales et les infractions qui ne font pas l'objet d'une loi spéciale.

La validation des élections communales

Le Conseil d'Etat a validé les élections générales des autorités communales des 4 et 5 mai 1940, premier tour de scrutin, à l'exception de celles de la commune de la Chaux-de-Fonds qui font l'objet d'un recours.

Nomination du Conseil d'Etat

Dans sa séance du 17 mai 1940, le Conseil d'Etat a nommé M. Numa Evard, originaire de Chézard-Saint-Martin, aux fonctions de deuxième secrétaire et préposé au service des institutions scolaires de prévoyance au département de l'Instruction publique.

LA VILLE

Eglise indépendante

La paroisse indépendante de notre ville était réunie hier soir, dimanche, non pas comme d'ordinaire à la Salle des conférences, mais à la chapelle des Terreaux. L'assemblée, les hommes surtout, était moins nombreuse que de coutume à cause de la mobilisation. Elle a été présidée par le notaire Maurice Clerc, et ouverte par un culte de M. F. de Rougemont.

Il s'agissait pour la paroisse de se prononcer au sujet de l'acceptation par l'Eglise future neuchâteloise d'une subvention annuelle de 177,000 francs environ. L'assemblée a commencé par se prononcer à de très fortes majorités en faveur de quatre amendements dont le plus important était que, à côté de cette subvention, les recettes de la future Eglise seraient procurées par une contribution ecclésiastique, libre pourtant, mais perçue par l'Etat.

En dernier lieu et au scrutin secret, cette fois, le principe de l'acceptation de la subvention de l'Etat, qui du reste ne supprimera pas du tout la complète autonomie de l'Eglise nouvelle a été accepté par 255 voix contre 44, 8 bulletins blancs.

Pendant le dépouillement du scrutin, le pasteur Paul Perret a dit la situation tragique des Eglises protestantes belges et françaises qui sont sur le théâtre des hostilités !

En terminant, l'assemblée a décidé qu'une réunion de prière quotidienne aurait lieu tous les soirs à six heures dans la chapelle des Terreaux. Elle est naturellement ouverte à tout le monde.

La question des abris

La commission locale de D.A.P. vient de faire paraître un avis concernant les propriétaires d'immeubles qui — dit-il — « on l'obligation morale d'assurer la protection des habitants de leurs immeubles ».

Un bureau de renseignements sera ouvert à l'hôtel de ville où tous ceux que cette question pressante intéresse pourront obtenir les éclaircissements qui leur sont nécessaires.

Souscription en faveur de la Pologne

Total à ce jour : 591 francs.

La souscription sera close demain mardi

Niveau du lac, 17 mai, à 7 h. : 429.83
Niveau du lac, 17 mai, à 7 h. : 429.83
Niveau du lac, 18 mai, à 7 h. : 429.82
Niveau du lac, 19 mai, à 7 h. : 429.81

Le Rapide

Une édition réduite de

l'horaire de guerre

est en vente

Prix 40 centimes

En vente dans les kiosques et autres dépôts.

Les journées de l'armée

Un temps magnifique a favorisé, samedi et hier, les journées de l'armée en faveur du Don national et de la Croix rouge. Les concerts militaires ont été écoutés par un public particulièrement nombreux et vibrant, et les cultes du dimanche matin avaient réuni une grande partie de la population autour des soldats cantonnés dans les environs de notre ville.

Le résultat moral est atteint. Puisse le résultat financier être en proportion.

Un poulailler détruit par le feu

Un incendie s'est produit hier dans un poulailler situé au chemin des Pavés. Une couveuse artificielle chauffée au moyen d'une lampe à alcool ayant fait explosion, le feu se communiqua au toit de la légère demeure et il fallut faire appel au poste de premiers secours qui écarta rapidement tout danger.

Cent ciquante poussins ont péri dans cet incendie.

VIGNOBLE

SAINT-BLAISE

Un grave accident

Un grave accident s'est produit hier à Saint-Blaise, où un piéton, M. H., qui sortait d'un établissement public, s'est jeté contre le tram. Il porte de profondes blessures qui sont, fort heureusement, sans gravité.

Le blessé a été conduit à l'hôpital.

VAL-DE-RUZ

VILLIERS

Elections complémentaires

(c) Au deuxième tour de scrutin, les deux candidats libéraux ont été élus membres du Conseil communal, soit M. James Cuche (nouveau) par 34 voix et M. Jean Huguenin (ancien) par 29 voix. Le nouveau Conseil comunal est ainsi composé de 3 radicaux et de 2 libéraux.

AUX MONTAGNES

LES PONTS-DE-MARTEL

Un nouveau pasteur

Dans sa séance du 17 mai 1940, le Conseil d'Etat a validé l'élection des 4 et 5 mai 1940 de M. Henri Gerber, comme pasteur de la paroisse réformée française des Ponts-de-Martel.

RÉGION DES LACS

YVERDON

Conseil communal

(c) Le Conseil communal a tenu séance jeudi soir sous la présidence de M. Ed. Martin, second vice-président.

La municipalité donne connaissance des comptes pour 1939. Ces comptes s'établissent comme suit :

Dépenses 1,921,249 fr. 45, recettes 1 millions 834,506 fr. 65, déficit 86,742 fr. 80.

Vu les circonstances présentes et en attendant de savoir ce que les nouveaux impôts fédéraux coûteront aux contribuables la municipalité propose de proroger l'arrêté d'imposition de 1940 sans modification pour le prochain exercice.

Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission.

Le conseil adopte, sans opposition, un rapport municipal ayant trait à un échange de terrains avec les C. F. F.; échange ayant pour but le rélargissement de l'avenue de la gare quand le moment sera jugé opportun.

Le conseil liquide encore quelques objets d'intérêt secondaire, puis M. Ch. Piguet se fait l'interprète de tous en envoyant une pensée de confiance et de reconnaissance à notre armée et une pensée de sympathie et d'encouragement aux familles des mobilisés.

Une ouvrière qui l'échappe belle

(c) Un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit dans un atelier de la fabrique Paillard et Co.

Une ouvrière, Mlle B., s'étant trop penchée sur la machine dont elle a la surveillance, a eu les cheveux pris dans un engrenage.

Le chef d'atelier a pu, heureusement, arrêter la machine avant qu'il soit trop tard. Un médecin a prodigué ses soins à la blessée.

BIENNE

Une femme poignardée

Vendredi après-midi, vers 18 heures, Mme Aebi, demeurant rue de l'Hôpital 36, à Bienne, fut sauvagement attaquée par un soldat qui se présenta à son domicile dans le dessein probable d'abuser d'elle.

Tandis qu'elle se défendait et griffait l'homme au visage, celui-ci la poignarda de sa baïonnette à la gorge et s'enfuit.

Mme Aebi, née en 1907, est l'épouse d'un honnête employé des ateliers des C.F.F. Elle est mère d'un enfant de six mois.

Elle fut transportée à l'hôpital dans un état très grave et les médecins désespèrent de la sauver.

Le meurtrier est toujours en fuite.

Une enquête est ouverte par l'autorité militaire.

L'Imprimerie Centrale et de la Feuille d'avis de Neuchâtel

vous livre

tous faire-part

dans le minimum de temps

Exécution très soignée

Les parents, amis et connaissances de

Madame Henri CORTHÉSY

née Lucie BILLON

sont informés que Dieu l'a reprise paisiblement à Lui, aujourd'hui 18 mai 1940, dans sa 79me année.

L'Eternel est ma délivrance.
Ps. XXVII, 1.

L'ensevelissement aura lieu *sans suite.*

Culte à l'hospice de la Côte, lundi 20 mai, à 14 heures.

Madame et Monsieur Jean-Pierre Chabloz-Kraus et famille ont la grande douleur de faire part du décès de leur cher petit

Jean-François

que Dieu a repris à Lui, à l'âge de quelques jours.

Dieu est amour.

Neuchâtel, le 18 mai 1940.

Il est heureux, l'épreuve est terminée.

Les parents de

René-Willy PÉTREMAND

ont le chagrin de faire part du décès de leur cher fils, petit-fils, neveu et cousin, survenu au service de la Patrie, après de terribles souffrances, dans sa 19me année, muni des saints sacrements de l'Eglise.

L'incinération aura lieu à Bâle, mardi 21 mai 1940.

Neuchâtel (Seyon 7) et Bôle (Colombier), 20 mai 1940.

Prière de n'envoyer ni fleurs, ni couronnes.

Madame et Monsieur Samuel Frieden et leurs enfants, à Bienne, ainsi que les familles Neipp, à Neuchâtel, ont la douleur de faire part du décès de

Madame Louise SCHIRMER

leur chère sœur, belle-sœur et parente, enlevée à leur affection dans sa 74me année, après quelques jours de maladie.

Veillez et priez.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu lundi 20 mai, à 13 heures.

Neuchâtel (Faubourg de l'Hôpital 48).

Mademoiselle Marie Muriset, à Neuchâtel ;

la famille Ed. Muriset, à Neuchâtel, et leur nombreuse parenté à Arch, Zurich, Malleray, Neuveville, Corcelles et Cressier, ont le chagrin de faire part à leurs amis et connaissances du décès de

Monsieur César MURISET

leur cher frère, oncle, grand-oncle et parent, qui s'est paisiblement endormi à l'âge de 86 ans, muni des saints sacrements de l'Eglise.

Neuchâtel, le 19 mai 1940.
(Fahys 103.)

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu le mardi 21 mai, à 15 heures.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Quoi qu'il en soit, c'est en Dieu que mon âme se confie ; de Lui vient mon salut.

Ps. LXII, 2.

Monsieur Fritz Monnier, à Valangin ;

Monsieur Arthur Monnier, à Valangin,

ainsi que les familles parentes et alliées ont le chagrin de faire part du décès de

Madame Fritz MONNIER

née Madeleine BAUMGARTNER

leur très chère épouse, mère, sœur, belle-sœur et parente, qui s'est endormie en Dieu avec la confiance et la foi, après une longue maladie, vaillamment supportée, à l'âge de 65 ans.

L'enterrement aura lieu, sans suite, le 20 mai, à 14 heures, à Valangin.

Repose en paix, mère chérie.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Madame Ernest Henriod-Kummer et sa fille Mathilde, à Zurich ;

Monsieur et Madame Willy Henriod, à Neuchâtel ;

Madame veuve Fritz Henriod et ses enfants, à Neuchâtel et Lausanne ;

Madame et Monsieur Raymond Duval-Henriod, à New-York,

ainsi que les familles Kummer, à Zurich, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

Monsieur Ernest HENRIOD

retraité postal

leur cher époux, père, beau-frère, beau-père, oncle et parent, enlevé à leur tendre affection après de longues souffrances, à l'âge de 57 ans.

Zurich, le 17 mai 1940.
Friesenbergstrasse 76.

Lui a quitté cette terre de misères, nous laissant seuls dans une grande douleur.
Repose en paix.

L'incinération aura lieu le mardi, à 11 heures, à Zurich.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part